

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL -
TERRITOIRE OSSE-GABAS

Pièce 4.2 : Règlement graphique - Pontacq (planche est)

Échelle : 1 / 5 000

Février 2023

4 36 1054

Légende	
Zonage	
UA : zone urbaine de bourgs anciens	
UA _a : zone urbaine du bourg ancien (secteur spécifique)	
UB : zone urbaine intermédiaire	
Uba : zone urbaine intermédiaire (secteur spécifique)	
UC : zone urbaine des communes rurales	
UL : zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêt collectif et de services publics	
UL ₁ : zone urbaine à vocation de loisirs	
UL ₂ : zone urbaine dédiée aux équipements de Génie Civil	
UL ₃ : zone urbaine à vocation d'activités autorisant l'industrie (secteur spécifique)	
UL ₄ : zone urbaine à vocation d'activités autorisant l'industrie (secteur spécifique)	
UY : zone urbaine à vocation d'activités principalement artisanales	
UY ₁ : zone urbaine à vocation d'activités principalement artisanales (secteur spécifique)	
UY ₂ : zone urbaine à vocation d'activités principalement artisanales (secteur spécifique)	
AU : zone à urbaniser	
A : secteur accueillant des activités isolées liées à l'activité agricole	
Aeq : secteur dédié à l'activité agricole	
A ₁ : secteur dédié à l'activité agricole	
Nce : zone naturelle de préservation de la biodiversité et des continuités écologiques	
Nna : secteur dédié aux activités économiques soignes	
Nae : secteur dédié aux activités d'aéronautique	
Nap : secteur dédié à l'Aire des Pyrénées	
Nde : secteur dédié à la gestion des déchets	
Nse : secteur dédié aux équipements d'intérêt collectif et de services publics	
Nh : secteur de taille et de capacité d'accueil limités à vocation principale d'habitat	
Nl : secteur dédié aux activités sportives ou de loisirs	
Ner : secteur dédié aux énergies renouvelables	
Nv : secteur dédié à l'accueil des gens du voyage	
Nt : secteur dédié aux terrains familiaux	
Patrimoine	
SECTEURS	
SECTEURS COMPORTANT DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DES ARTICLES L.151-6 ET L.151-7 DU CU	
SECTEURS COMPORTEMENT DES PROGRAMMATIONS DE LOGEMENTS AVEC MIXITE SOCIALE AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-15 DU CU	
EMPLACEMENT RESERVÉ IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CU	
SECTEUR DE SURVEILLANCE DU CHANGEMENT D'UTILISATION	
EMPLACEMENTS IDENTIFIÉS AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-10 DU CU	
ESPACE BOISÉ IDENTIFIÉ POUR DES MOTIFS D'ORDRE ÉCOLOGIQUE AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CU	
ZONE HUMIDE IDENTIFIÉE POUR DES MOTIFS D'ORDRE ÉCOLOGIQUE AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-25 DU CU	
LINIAIRE BOISÉ IDENTIFIÉ POUR DES MOTIFS D'ORDRE ÉCOLOGIQUE AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CU	
ZONE HUMIDE IDENTIFIÉE POUR DES MOTIFS D'ORDRE ÉCOLOGIQUE AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CU	
ARBRE ISOLÉ IDENTIFIÉ POUR DES MOTIFS D'ORDRE ÉCOLOGIQUE AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CU	
PATRIMOINE BÂTI IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CU	
CHANGEMENT DE DESTINATION IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 2 ^e DU CU	

